8 ANS RÉVOLUS

(Né(e) en 2005)

ATTENTION : LES MOINS DE 8 ANS SONT INTERDITS DE TOUTE COMPÉTITION

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION

ANNÉE SPORTIVE 2013

Conditions de jeu

- Balle souple
- Hauteur du filet 0,80 m

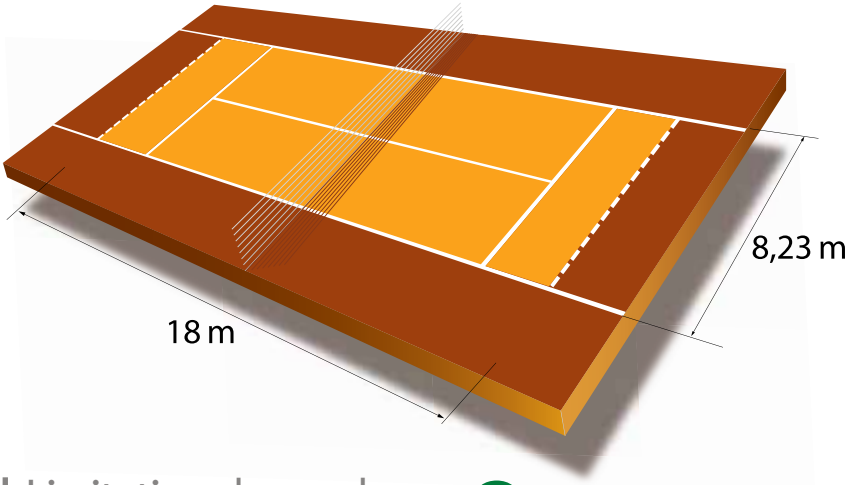

Format des parties

Manches[1] : 4 jeux

Jeu décisif : 3/3

Point décisif[2] : oui

Scores possibles d'une manche : 4/0, 4/1, 4/2 ou 4/3.

Limitation du nombre de parties par jour : 2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive [3] : 30

Temps de repos entre 2 parties de simple : 3 h

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double : 30 min.

Classement

- Les 8 ans ne sont pas classés.
- Les résultats de cette catégorie ne sont pas pris en compte par le classement calculé informatiquement.

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)

Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC[4]	Avec autorisation de surclassement[5]
8 ans	9 et 10 ans

(1) Au meilleur des 3 manches
(2) Application du point décisif à 40 A
(3) Préconisation de la Direction Technique Nationale
(4) Certificat Médical de Non-Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)
(5) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le tennis, un sport réservé à TOUS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

FFT / Dir. Com et Marketing / Dir. Compétition - Octobre 2012